



COMMUNIQUÉ
Paris, le 02/06/2023

POUR « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES », LE CONTRÔLE TECHNIQUE DEUX-ROUES PERMETTRA DE SAUVER DES VIES ET DE SORTIR DE L'IMPASSE DES ZFE.

Alors que la Commission européenne avait imposé dès 2014 un contrôle technique pour les deux-roues motorisés de plus de 125 cm³ dans tous les pays membres de l'Union européenne, Emmanuel MACRON avait pris la décision en août 2021 d'abroger le décret de mise en place de ce protocole jamais appliqué en France. Mais en octobre dernier, le Conseil d'État retoquait le décret d'abrogation...

Suite et fin logique de cette histoire, le Conseil d'État a annoncé hier, jeudi 1^{er} juin 2023, qu'il laissait désormais 2 mois au Gouvernement pour publier l'arrêté d'instauration de l'obligation du contrôle technique deux-roues. Pour l'association « 40 millions d'automobilistes », le contrôle régulier des organes de sécurité et des émissions polluantes des deux-roues motorisés est une mesure de bon sens, qui permettra à coup sûr de sauver des vies sur la route et de sortir de l'impasse des ZFE-m.

Sauver des vies sur les routes

Le bilan définitif de l'accidentalité routière 2022 publié mercredi par l'Observatoire national interministériel de la Sécurité routière (ONISR) nous apprend notamment que si les usagers de deux-roues motorisés ne représentent que 2 à 3 % du trafic routier, ils comptent aussi pour 22 % des tués (718 en 2022) et 33 % des blessés graves (environ 5 400).

« Bien qu'en baisse l'an dernier (-5 %), la mortalité routière des deux-roues motorisés reste très préoccupante. De nombreux leviers ont été activés pour tenter d'infléchir la courbe, mais on voit bien que les améliorations sont lentes et insuffisantes. L'une des difficultés est à n'en pas douter l'hétérogénéité des véhicules et des usagers que l'on 'range' dans la case '2RM' : il y a évidemment les motards passionnés, qui prennent le plus grand soin de leur bécane. Mais il y a aussi de plus en plus de scooters et de cyclomoteurs, souvent mal entretenus, parfois 'défapés', qui constituent de véritables dangers pour leurs conducteurs et pour les autres usagers. En opérant une vérification régulière des organes de sécurité de tous ces véhicules, le contrôle technique deux-roues permettra à coup sûr de sauver des vies », explique Philippe NOZIÈRE, président de « 40 millions d'automobilistes ».

Sortir de l'impasse des Zones à faibles émissions (ZFE)

L'autre argument en faveur du contrôle technique étendu aux deux-roues motorisés, c'est le développement des Zones à faibles émissions et la nette opposition qu'elles rencontrent de la part des usagers de la route, partout où elles sont mises en œuvre.

« La circulation dans les ZFE est aujourd'hui réglementée par les vignettes Crit'air, elles-mêmes attribuées en fonction de la motorisation et de l'ancienneté du véhicule ; pas sur des critères d'émissions polluantes réellement mesurées à l'échappement, ce qui génère beaucoup d'incompréhension et de rejet de la part de ceux qui se voient injustement exclus de ces zones. À tel point que les ZFE sont devenues de véritables bombes sociales à retardement, qu'il faut impérativement désamorcer. L'une des portes de sortie de crise que nous imaginons, c'est de remplacer les vignettes Crit'air par la validation du contrôle technique : si votre véhicule satisfait aux exigences – notamment environnementales – du CT vous pouvez continuer à circuler librement partout où vous en avez besoin. C'est possible pour les voitures et les utilitaires, qui sont déjà soumis au contrôle technique, et ça le sera à l'avenir aussi pour les 2RM

grâce à l'instauration du nouveau contrôle technique deux-roues », détaille Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association.

Conformément à la décision du Conseil d'État, le contrôle technique pour les deux-roues motorisés pourrait devenir obligatoire dès janvier 2024.



À propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.

www.40millionsdautomobilistes.com